

Au contraire, il est universellement admis que les objets de consommation qui, comme les liqueurs enivrantes, ne sont pas de première nécessité, peuvent et doivent être frappés de droits plus considérables que les objets de consommation absolument indispensables.

“ Les droits exorbitants du fisc et la sévérité des sentences religieuses portées contre quiconque coopère au succès de la contrebande, sont la cause de l’anomalie que nous constatons, et, en ce sens, nous disons : la cause du mal, c’est la loi.”

Sur ce point encore, nous différons complètement d’opinion, et nous disons à notre tour : la vraie cause du scandale dont nous sommes les témoins, c’est la cupidité. Une diminution de droits ne nous délivrera pas des contrebandiers, qui continueront leur jeu aussi longtemps qu’ils y trouveront leur compte. De plus, rendre l’autorité religieuse responsable du désordre que nous déplorons, c’est tomber dans le ridicule. Il y a seulement un an qu’elle a fait de la contrebande un *cas réservé*. Or, à cette époque, la contrebande avait son organisation et se pratiquait en grand depuis longtemps. D’ailleurs, l’autorité religieuse est intervenue dans le temps et de la manière dont elle l’a jugé bon, et ceux qui font passer les intérêts de leur âme avant les intérêts de leur bourse, se sont soumis immédiatement.

“ Nous ne voyons pas de mal dans ce qui peut procurer un bien.”

Avec ce principe, on peut justifier toutes les fraudes et une foule de crimes.

“ Au point de vue religieux, les peines spirituelles édictées contre les contrebandiers n’ont certainement pas eu d’autre résultat que celui d’éloigner de l’Eglise bien des citoyens qui, pendant toute leur vie, ont été de vrais modèles.”

Pardon, mon cher moraliste. Les peines spirituelles ont eu pour résultat de faire cesser ce négoce illicite à un bon nombre. Beaucoup, il est vrai, aveuglés par la cupidité, ne craignent pas, depuis, de se moquer des défenses de l’autorité ecclésiastique. Ce sont ces catholiques que vous prétendez avoir été, pendant toute leur vie, de vrais modèles. Quel que soit leur passé, pour nous, ils sont du bois des apostats. Si l’intérêt seul suffit pour les faire renoncer aux avantages spirituels qui sont le partage des enfants de l’Eglise, la persécution ferait d’eux, non pas des martyrs, mais des traîtres à leur foi.

“ Qu’on répande donc parmi le peuple, à profusion, l’excellent livre de feu le Grand-Vicaire Mailloux ; qu’on le lise, l’interprète et le fasse lire ; qu’on diminue les droits sur les boissons ; qu’on